

Règlement du concours
« Concours Portes ouvertes – Gagnez vos frais d’admission à l’UdeM »

1. Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les participants des Portes ouvertes de l’Université de Montréal (ci-après « UdeM ») qui déposeront une demande d’admission au 1^{er} cycle avant le 1^{er} mars 2016 pour l’automne 2016. L’UdeM invite les participants à confirmer leur présence aux Portes ouvertes du 2 février 2016 à l’aide des iPad qui seront mis à leur disposition ou à visiter le site Web publié sur le programme de la soirée.

2. Durée du concours

Le concours débute le 26 janvier 2016 à 12 h et prend fin le 2 février 2016 à 20 h 30.

3. Comment participer

Pour participer au concours, il suffit de respecter les modalités de participation. Aucun achat n’est requis. Pour devenir admissibles au concours, les participants doivent :

- confirmer leur présence, sur place, aux Portes ouvertes du 2 février 2016 ou visiter le site Web publié sur le programme de la soirée;
- déposer une demande d’admission à l’un de nos programmes de 1^{er} cycle pour l’automne 2016.

4. Prix

Un tirage au sort désignera les dix gagnants parmi tous les participants admissibles. Les gagnants recevront chacun un remboursement des frais d’admission liés à leur demande au 1^{er} cycle.

Ces prix pourront s’appliquer, jusqu’à concurrence de 92,80 \$, à titre de remboursement des frais d’admission exigés par l’Université de Montréal lors du dépôt de la demande.

Le remboursement des frais d’admission sera effectué avant le 30 avril 2016, par chèque.

Les prix devront être acceptés tels que décrites au présent règlement et ne pourront, à la demande des gagnants, être substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en

partie pour de l'argent, être transférés à une autre personne ou reportés à un autre trimestre.

La désignation des gagnants aura lieu le 4 mars 2016 au Service de l'admission et du recrutement, au 3744, rue Jean-Brillant, Montréal (Québec). Les gagnants seront informés par le courriel qui figure dans la demande d'admission.

5. Conditions – participation

- Les participants acceptent les conditions et règlements du concours;
- Pour être admissibles, les participants doivent avoir confirmé leur présence sur les iPad disponibles aux Portes ouvertes d'hiver 2016 ou sur le site Web publié sur le programme de la soirée au plus tard le 2 février à 20 h 30;
- Les gagnants seront informés par courriel. Ils auront jusqu'au 1^{er} avril 2016 pour se manifester;
- Limite d'un seul prix par personne;
- En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent de transmettre à l'UdeM leurs nom, courriel et matricule, ainsi que les preuves requises afin de vérifier leur admissibilité, afin de permettre à l'UdeM de les rejoindre s'ils sont déclarés gagnants;
- Les administrateurs, les dirigeants, les employés, les agents et les représentants de l'UdeM, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille, conjoint, conjointe) ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours;
- Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours;
- En participant à ce concours, les gagnants autorisent les organisateurs de l'UdeM et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, leur photographie, leur image et/ou voix afin d'informer par l'intermédiaire de tout média, qu'ils sont les gagnants du concours, et ce, sans aucune forme de rémunération;
- L'UdeM s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels recueillis dans ce concours;
- L'UdeM se réserve le droit de cesser la tenue de ce concours à tout moment, sans aucun recours ni préjudice pour les participants;
- Le concours est assujéti aux lois applicables au Québec;
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler;

- Le règlement du concours est disponible, pour toute la durée du concours, aux bureaux du Service de l'admission et du recrutement de l'UdeM situés au 3744 rue Jean-Brillant, Montréal (Québec), et sur le site Web à l'adresse suivante : admission.umontreal.ca/evenement/presentation/portes-ouvertes-hiver-2016-a-ludem/.